



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Quarante-septième session  
Bonn, 6-15 novembre 2017**

Point 21 a) et b) de l'ordre du jour

**Questions administratives, financières et institutionnelles  
Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017  
Rapport d'audit et états financiers de 2016**

## **Questions administratives, financières et institutionnelles**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

#### **Additif**

### **Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa quarante-septième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session :

### **Projet de décision -/CP.23**

## **Questions administratives, financières et institutionnelles**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* la décision 22/CP.21, dans laquelle elle a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017,

*Rappelant également* le paragraphe 11 des procédures financières de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat permanent<sup>1</sup>,

*Ayant examiné* les renseignements fournis dans les documents établis par le secrétariat sur les questions administratives, financières et institutionnelles<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> Décision 15/CP.1, annexe I.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2017/13, FCCC/SBI/2017/INF.8, FCCC/SBI/2017/INF.14 et FCCC/SBI/2017/INF.15 et Add.1.



## I. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

1. *Prend note* des renseignements fournis dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2016-2017 au 30 juin 2017<sup>3</sup> et de la note sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale gérés par le secrétariat au 16 octobre 2017<sup>4</sup> ;
2. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base ;
3. *Se déclare préoccupée* par le montant élevé des contributions non acquittées au budget de base pour les exercices biennaux en cours et précédents, ce qui a entraîné des difficultés de trésorerie ;
4. *Prie avec insistance* les Parties qui n'ont pas acquitté en totalité leurs contributions au budget de base pour les exercices biennaux en cours et/ou précédents de le faire sans retard ;
5. *Engage* les Parties à acquitter ponctuellement leurs contributions au budget de base pour l'année 2018, sachant que, conformément aux procédures financières de la Conférence des Parties, les contributions sont exigibles le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;
6. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ;
7. *Demande instamment* aux Parties de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible aux négociations prévues en 2018, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ;
8. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat ;

## II. Rapport d'audit et états financiers de 2016

9. *Prend note* du rapport de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies<sup>5</sup> et des états financiers de 2016 et des recommandations qui y sont formulées, ainsi que des observations correspondantes du secrétariat ;
10. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est chargée d'organiser la vérification des comptes de la Convention ;
11. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour les observations et les recommandations fort utiles et l'exposé qu'ils ont faits à ce sujet aux Parties ;
12. *Demande instamment* à la Secrétaire exécutive de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra.

---

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2017/13.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2017/INF.14.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2017/INF.15 et Add.1.